

LUNDI 12 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENTS: Monsieur Harold Poisson, maire
 Madame Cynthia St-Pierre, conseillère
 Monsieur Éric Bergeron, conseiller
 Monsieur Jean-Philippe Bouffard conseiller
 Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
 Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
 Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

9144-0525

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 14 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensé de la lecture du procès-verbal et qu'il soit adopté tel que transmis.

9145-0525

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2025 totalisant 185 711.64 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roberge, greffière-trésorière, atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les dépenses projetées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Champagne, appuyée par la conseillère Cynthia St-Pierre, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'avril 2025 tels que déposés au montant total de 185 711.64\$.

9146-0525

ADOPTÉE

Dépôt des États comparatifs du premier trimestre (article 176.4 du Code Municipal).

Une copie interne des états comparatifs au 31 mars 2025 est remise au maire et à chacun des conseillers présents, tel que prescrit à l'article 176.4 du Code Municipal.

9147-0525

Le Conseil prend acte du dépôt

Adoption du règlement 226-0525 abrogeant le règlement d'emprunt no 196-0621.

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté, à la séance du 21 juin 2021, le règlement d'emprunt 196-0621 décrétant un emprunt de 250 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des raccordements privés à l'aqueduc municipal;

9148-0525

ATTENDU QUE la municipalité ne requiert plus cet emprunt ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire en vertu du règlement no 196-0621 détient un solde à financer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne sera pas utilisé;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement d'emprunt no 196-0621 afin de mettre à jour le pouvoir d'emprunt de la Municipalité de Saint-Rosaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 avril 2025 par le conseiller Frédéric Champagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement numéro 226-0525 abrogeant le règlement d'emprunt no 196-0621 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

Financement des raccordements privés à l'aqueduc municipal.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le 21 juin 2021 un programme d'aide à la mise aux normes des raccordements privés à l'aqueduc;

9149-0525

CONSIDÉRANT que nous avons reçu seulement quatre (4) demandes de financement pour un total de 4 698 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 196-0621 a été abrogé;

CONSIDÉRANT que les quatre propriétaires remboursent le montant financé par la municipalité sur 10 ans, à même leur compte de taxes municipale avec un taux d'intérêt annuel de 2.29%;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour un montant de 1 470 \$ a été remboursé par les quatre propriétaires et qu'il y a un solde de 3 228 \$ à financer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu que la municipalité finance le solde de 3 228 \$ au taux d'intérêt de 2.29% comme prévu au programme d'aide à la mise aux normes des raccordements privés à l'aqueduc portant le numéro 195-0621.

ADOPTÉE

Affaissement du 6 rang – Offre de services de la firme EXP.

ATTENDU qu'un affaissement important est survenu le 22 avril 2025 sur le 6^e rang, à la suite de la rupture de la digue de Fruitoca située à proximité, entraînant des dommages à l'infrastructure routière et la fermeture du 6^e rang;

9150-0525

ATTENDU que la firme EXP a présenté une offre de service étape 1, pour la réalisation d'une expertise technique, incluant l'évaluation des dommages et l'estimation préliminaire des coûts de réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que la firme EXP soit mandatée pour procéder à la réalisation de l'étape 1, au coût d'environ 20 085 \$ plus taxes et Que le directeur général soit autorisé à signer les

documents requis pour officialiser le mandat et que les dépenses associées soient chargées à l'entreprise Fruitoca S.E.N.C.

ADOPTÉE

Affaissement du 6 rang - confection des plans et devis.

ATTENDU qu'il y a lieu de préparer des plans et devis préliminaires, pour soumission et pour construction de l'infrastructure routière endommagée du 6^e rang;

9151-0525

ATTENDU que la firme EXP a présenté une offre de service pour la réalisation de l'étape 2, la confection des plans et devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que la firme EXP soit mandatée pour procéder à la confection des plans et devis au coût estimé de 9 355 \$ plus taxes et Que le directeur général soit autorisé à signer les documents requis pour officialiser le mandat et que les dépenses associées soient chargées à l'entreprise Fruitoca S.E.N.C.

ADOPTÉE

Désignation d'une firme d'avocat concernant le dossier d'affaissement du 6^e rang.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire est confrontée à un problème majeur d'affaissement de la chaussée sur le 6^e rang, nécessitant une intervention légale;

9152-0525

ATTENDU QUE la municipalité juge nécessaire de retenir les services d'une firme d'avocats spécialisée afin de la conseiller et de la représenter dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'autoriser l'embauche d'une firme d'avocat afin d'obtenir un accompagnement juridique dans le dossier d'affaissement du 6^e rang et que les frais encourus soient à la charge de l'entreprise Fruitoca S.E.N.C.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur.

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

9153-0525

ADOPTÉE

Autorisation engagement de personnel de voirie au besoin.

CONSIDÉRANT l'absence temporaire d'un employé de voirie;

9154-0525

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par le conseiller Éric Bergeron que le directeur général soit autorisé à engager le personnel de voirie manquant selon les besoins.

ADOPTÉE

Levée de la séance.

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin de lever la séance à 19h22.

9155-0525

ADOPTÉE

Harold Poisson,
Maire

Julie Roberge,
Greffière-trésorière